



Ou mener à bien son activité en tant qu'auto-entrepreneuse

Par **Emma8Emma**, le **24/08/2022** à **10:08**

Bonjour, je suis une esthéticienne d'une cinquantaine d'années. Je souhaite continuer en tant qu'auto-entrepreneuse. Toutefois, plusieurs questions me viennent en tête et particulièrement au niveau des locaux.

Puis-je utilisais un appartement que je loue à côté de mon domicile où dois-je avoir un local possédant un baye commerciale . Si un appartement est suffisant, dois-je remplir certains documents afin de pouvoir y mener mon activité d'esthéticienne ?

Je vous remercie pour votre aide.

Par **Pierrepauljean**, le **24/08/2022** à **12:20**

bonjour

si vous êtes titulaire d'un bail loi 89 à titre de résidence principale, vous pouvez domicilier votre entreprise chez vous, mais vous ne pouvez pas recevoir de clientèle

donc il faudra louer un local pour exercer votre profession